



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 23 mai 2023**

N° : 2023-85
OBJET : Demande de subvention auprès d'EDF, de l'Agence de l'Eau, de la CCMP et de VNF pour l'étude de réhabilitation du Rhône de Miribel – secteur Miribel-Neyron » dans le cadre du programme de Restauration du Rhône de Miribel, de ses annexes fluviales et de sa nappe

Date de la convocation : **Mardi 16 mai 2023**

Secrétaire de Séance : **Mme Reveyrand**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois du mois de mai, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Paris 2024).

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 19	en droits de vote : 69
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 2	en droits de vote : 6.5
	Votant·e·s : 21	en droits de vote : 75.5

Liste des présent·e·s :

nombre de votes /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSPERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5

	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. LARIVE	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1 + 1.5
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir-: M. Athanaze à M. Vieira / M. Larive à M. Brière

Madame la Présidente expose,

Le Rhône de Miribel sur les communes de Miribel et Neyron s'écoule au milieu de zones densément urbanisées où l'espace riverain est fortement contraint par le bâti et les infrastructures routière et ferroviaire. Le Rhône dans ce secteur est ainsi très artificialisé et présente un profil en U très uniforme avec un lit très encaissé.

La rive gauche est principalement touchée par des phénomènes d'érosion de berges se traduisant par des glissements de terrains superficiels et des loupes d'arrachement. Ces phénomènes se sont fortement aggravés lors des crues de janvier 2018 et 2021. Ces encoches d'érosion sur les berges du canal menacent certains usages, comme c'est par exemple le cas sur les voiries de desserte des centres équestres et du bâtiment du Cabanon, en aval et en amont immédiat du pont de l'île.

La rive droite est concernée par une forte érosion à l'aval du seuil du PK14, menaçant directement le chemin de halage et le réseau de fibre qui traverse la zone concernée en haut de berges. Ce dernier est actuellement apparent sur ce secteur.

Cette situation rend urgent une intervention sur ce secteur.

Après plusieurs études et travaux de protection de berges qui n'ont pas permis de protéger durablement les usages ou d'aboutir à un choix de solutions d'aménagement satisfaisant, le SYMALIM lance une étude avec une vision plus globale pour permettre une réhabilitation écologique du Rhône tout en conciliant les enjeux socio-économiques et sécuritaires.

L'étude doit permettre :

- pour le très court terme, de mieux connaître le risque et définir les mesures à mettre en place pour répondre à l'urgence, dans l'attente des aménagements ;
- pour le plus long terme, de définir le projet d'aménagement qui doit concilier la réhabilitation du Rhône et les usages en évaluant la faisabilité et les impacts.

Le planning prévisionnel est le suivant :

- Diagnostic + mesures à court terme : juillet à décembre 2023
- Définition des scénarios, analyse et choix : janvier à juin 2024

- Définition du scénario détaillé : juillet à décembre 2024

Il est mis en place pour cette étude un comité technique et un comité de pilotage dédié rassemblant : SYMALIM, Agence de l'Eau, EDF, VNF, CCMP, Miribel, Neyron, DREAL, SEGAPAL, Métropole de Lyon, Eau du Grand Lyon – la Régie, OFB, ARS, Fédération de pêche du Rhône, SNCF Réseau, SFR (gestionnaire fibre).

La dépense prévisionnelle est estimée à 200 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Agence de l'Eau RMC		EDF		CCMP		VNF		Autofinancement SYMALIM	
Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant		
25%	50 000 €	15%	30 000 €	17,5%	35 000 €	25%	50 000 €	17,5%	35 000 €

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter un soutien financier auprès d'EDF pour un montant de 30 000 € et signer tous les documents afférents
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter un soutien financier auprès de l'Agence de l'eau pour un montant de 50 000 € et signer tous les documents afférents
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter un soutien financier auprès de la CCMP pour un montant de 35 000 € et signer tous les documents afférents
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter un soutien financier auprès de VNF pour un montant de 50 000 € et signer tous les documents afférents

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

